

## Communiqué de presse

Paris, le 29 mars 2023

### Le FIR se met en retrait du comité de promotion du label ISR

En 2015, le label ISR a été lancé par Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances lors de l'événement organisé par le FIR pour inaugurer la Semaine de l'ISR (1.). La création d'un signe de qualité pour les produits responsables par le gouvernement était un signal fort afin de permettre aux épargnants de faire un choix éclairé.

Un label, pour conserver la confiance et sa crédibilité, doit évoluer pour accompagner les attentes de sa cible. En 2020, à la demande de Bruno Le Maire, l'Inspection générale des finances a mené une mission sur le label ISR et le FIR a salué les conclusions de cette mission qui invitaient clairement à transformer le label, sous peine de « *perte inéluctable de crédibilité et de pertinence* ». Un nouveau comité du label a donc été nommé et, en 2022, le Forum a répondu à la consultation organisée par celui-ci (2.). Le FIR appelait, une nouvelle fois, à certaines transformations qui lui paraissent essentielles pour la clarté et à la crédibilité du label ISR : la gradation de celui-ci, l'introduction d'exclusions significatives, la fixation de seuils minimaux d'exigence liés à l'accord de Paris (3.), la pluralité de stratégies d'investissement au-delà du *Best in Class*, etc.

Convaincu de l'importance d'un label exigeant, clair et crédible, le FIR a participé aux groupes de travail constitués sous l'égide du comité du label et il répondra à la consultation qui doit être lancée en avril sur le nouveau projet de cahier des charges.

Constatant, à ce stade, une orientation des travaux éloignée de ses recommandations, le FIR a décidé de se mettre en retrait du sous-comité dédié à la promotion du label. Il reprendra volontiers ce rôle, si la nouvelle version du label répond aux niveaux d'exigence que sont en droit d'attendre les épargnants.

---

1. Devenue depuis Semaine de la Finance Responsable

2. [La réponse du FIR à la consultation du Comité du label ISR](#)

3. Dans le même esprit, le FIR juge indispensable d'inclure des seuils minimaux alignés sur l'accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité.

**Contact presse :**

Béatrice Passadat – [beatrice.passedat@frenchsif.org](mailto:beatrice.passedat@frenchsif.org) – +33 (0)1 40 36 61 58

**À propos du FIR**

Le FIR est une association multi-parties-prenantes fondée en 2001 qui a pour objet de promouvoir et de développer l'ISR, l'Investissement Socialement Responsable. Le FIR regroupe l'ensemble des acteurs de l'ISR : investisseurs, sociétés de gestion, intermédiaires financiers, agences de notations extra-financières, conseils investisseurs, organisations de place, des syndicats, ONGs, associations ainsi que des personnalités qualifiées : avocats, journalistes, universitaires... Chaque année, le FIR avec les Principles for Responsible Investment (PRI) remet les Prix « Finance et développement durable » aux meilleurs travaux universitaires européens. Le FIR est aussi un acteur du dialogue et de l'engagement avec les entreprises cotées sur les questions de développement durable (Briefs investisseurs, études thématiques, questions écrites aux assemblées générales du CAC 40...). Par ailleurs, le Forum est le promoteur de la Semaine de la finance responsable qui se tient chaque année à l'automne. Le FIR est l'un des membres fondateurs d'Eurosif. [www.frenchsif.org](http://www.frenchsif.org)